

CHAUSSENAC
La Commune et les Associations vous présentent
leurs manifestations et animations
du mois de mars 2022

Dimanche 6 mars



Bonne fête à toutes les grands-mères

Dimanche 6 mars

*L'USC reçoit FC Minier
Stade de la Croix du Buis à 15H00*

Mercredi 9 et 30 mars

AGENCE POSTALE

L'agence postale sera fermée les mercredis 9 et 30 mars 2022
Le pain et le journal seront disponibles, ces jours là, à la poste

Vendredi 11 mars

Fermeture de la mairie

Dimanche 13 mars

*l'USC se déplace à Parlan – Le Rouget
à 15H00*

Dimanche 20 mars

Changement de saison – Vive le printemps !

Dimanche 27 mars

Changement d'heure, on avance nos pendules d'une heure

Lundi 28 mars

**Ramassage des encombrants, inscription par téléphone au secrétariat
de mairie : 04 71 69 02 01 jusqu'au vendredi 25 mars**

COMMUNAUTE DU PAYS DE SALERS

Comme vous le savez, la Communauté de communes du Pays de Salers mène actuellement une étude en lien avec la CAF et la MSA, sur les besoins du territoire concernant différentes thématiques : action sociale, petite enfance, emploi, cadre de vie, mobilité ...

Dans ce contexte nous lançons un questionnaire en ligne à destination des habitants du Pays de Salers. Afin d'avoir le plus de réponses possibles nous souhaiterions que ce questionnaire soit relayé en ligne sur vos sites, sur vos pages facebook mais également en version papier à disposition dans vos structures (doc ci-joint). Il doit être diffusé au maximum si nous voulons des résultats probants. Concernant les collèges, les parents ET les enfants peuvent y répondre.

Le questionnaire sera en ligne jusqu'au 25 mars.

Ci-dessous un modèle de post (vous pouvez également relayer celui posté sur la page Facebook de la Communauté de communes) :

  [ENQUETE] Habitants du Pays de Salers, votre avis nous intéresse !

Quels sont vos besoins ?

<https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/SPQR-Conseil/PaysdeSalersCC-Enquetehabitants/questionnaire.htm>

La Communauté de Communes du Pays de Salers réalise un diagnostic de son territoire afin d'identifier les besoins prioritaires de ses habitants (action sociale, petite enfance, emploi, cadre de vie, mobilité...).

La date limite de réponse est le 25 mars.

En vous remerciant par avance pour votre partage,

PS : les personnes n'ayant pas l'outil informatique, peuvent se procurer un formulaire papier à la mairie aux heures d'ouverture.